



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Myriam BERNARD	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Pierre PRIBETICH	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Gérard DUPIRE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Françoise TENENBAUM	Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Alain MARCHAND
Mme Anne DILLENSEGER	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Gaston FOUCHERES	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Lutte contre les discriminations - Mise en oeuvre d'actions de Lutte contre les discriminations et demande de financement auprès de l'Acsé régionale.

En signant le 24 avril 2007 le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et le 28 juin 2007 le Projet Urbain de Cohésion Sociale (PUCS), la Communauté de l'agglomération dijonnaise et ses partenaires se sont engagés à travailler ensemble pour soutenir des actions qui favorisent le lien et la mixité sociale, qui garantissent une réelle égalité des chances pour tous et assurent une unité entre les différents territoires de l'agglomération.

Ainsi, « *La lutte contre les discriminations* » constitue un des axes transversaux composant le CUCS/PUCS.

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, l'Acsé régionale et la Préfecture envisagent de signer une convention qui vise la **mise en œuvre d'actions en faveur de la promotion de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations**.

Elle comprendrait les 5 axes suivants :

- **AXE 1** : Engager des actions de sensibilisation en priorité en direction des techniciens et des Elus communautaires ;
- **AXE 2** : Appliquer le principe de non discrimination comme frein à l'accès à l'emploi notamment dans le cadre des clauses d'insertion liées aux opérations de rénovation urbaine ainsi qu'à la réalisation du tramway ;
- **AXE 3** : Engager des actions facilitant l'accès aux stages des jeunes issus des quartiers Politique de la ville ;
- **AXE 4** : Soutenir l'émergence et l'organisation d'un réseau d'acteurs publics et privés concernés par la prévention et la lutte contre les discriminations ;
- **AXE 5** : Modifier les représentations en valorisant l'apport des différentes migrations notamment par un travail de mémoire.

Cette convention voit actuellement sa signature différée du fait des différents remaniements des services de l'Etat et plus particulièrement au sein de l'Acsé régionale.

C'est pourquoi, la Communauté de l'agglomération dijonnaise souhaite, sans plus attendre et en accord avec l'Acsé régionale, engager pour la fin de l'année 2009, des actions répondant en priorité aux axes 1 et 3 pré-cités :

- **AXE 1** : Engager des actions de sensibilisation en priorité en direction des techniciens et des Elus communautaires ;
- **AXE 3** : Engager des actions facilitant l'accès aux stages des jeunes issus des quartiers Politique de la ville ;

Pour ce faire, il est proposé de solliciter auprès de l'Acsé régionale une participation financière de 10 000 € pour intervenir au titre des axes pré-cités.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'engager**, en partenariat avec l'Acsé régionale, des actions en priorité sur les axes 1 et 3 pré-cités ;
- **de solliciter** l'Acsé régionale pour une aide de 10 000 € pour la réalisation d'actions ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

20 NOV. 2009

Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 12 novembre 2009
Publié le 20 novembre 2009
Déposé en Préfecture le

